

Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
11 février 2013**

Date de convocation

04 février 2013

Date d'affichage

12 février 2013

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

M. Luc LECLERC

L'an deux mil treize, le onze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

**Etaient présents** : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, LECLERC Luc, MONTEIL Marc, PIAT Francis.

**Absents excusés** : -

**Délibération  
N° 04-2013**

**OBJET : ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA  
COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES  
CHARGES TRANSFEREES**

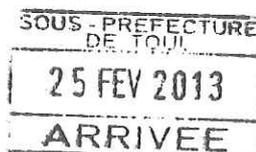
Par délibération du 24 janvier 2013, le conseil communautaire de la communauté de communes de Hazelle en Haye a prévu, en application de l'article 1609 du Code général des Impôts, la mise en place d'une commission locale d'évaluation des charges transférées.

Cette commission a pour rôle d'évaluer les transferts de charges des communes vers la communauté de communes et de faire des propositions pour le calcul des attributions de compensation.

La commune doit procéder à l'élection d'un représentant au sein du conseil municipal.

Vu la candidature de Madame Marie – José BOUGUERDJ, il est procédé au vote à main levée.

Madame Marie – José BOUGUERDJ, à l'unanimité, est désignée en qualité de représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées.



Pour copie conforme

Le Maire,

Ph. MORENVILLIER



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
11 février 2013**

Date de convocation

04 février 2013

Date d'affichage

12 février 2013

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

M. LECLERC Luc

L'an deux mil treize, le onze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

**Etaient présents** : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, LECLERC Luc, MONTEIL Marc, PIAT Francis.

**Absents excusés** : -

**Délibération  
N° 05-2013**

**OBJET : ELECTION D'UN REPRESENTANT DE LA  
COMMUNE AU CCAS**

Par délibération en date du 25 octobre 2012, le Conseil Municipal a élu les six membres représentant la commune au CCAS.

Il s'avère que Mme Sandrine DEVILLE, membre de ce collège, a démissionné de son mandat de conseillère municipale.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'élection d'un nouveau représentant de la commune au sein de cet organisme.

M. Luc LECLERC est candidat à cette représentation.

Le scrutin est organisé à main levée.

Monsieur Luc LECLERC, à l'unanimité, est désigné membre du CCAS.

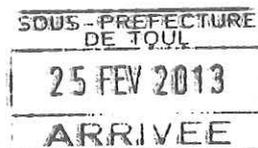
La nouvelle liste des représentants de la commune au CCAS est établie de la façon suivante :

- M. Philippe MORENVILLIER, Président
- Mme Marie-José BOUGUERDJ, Vice - Présidente
- Mme Marie-Christine POIRIER
- Mme Karine GIUDICI
- Mr Jean – Marc OUDOT

-Mr Roda BOUNACEUR  
-Mr Luc LECLERC

Pour copie conforme

Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Département de **Meurthe-et-Moselle**  
Arrondissement de **TOUL**  
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
11 février 2013**

Date de convocation

04 février 2013

Date d'affichage

12 février 2013

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

M. Luc LECLERC

L'an deux mil treize, le onze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

**Etaient présents :** M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, LECLERC Luc, MONTEIL Marc, PIAT Francis.

**Absents excusés :** -

**Délibération  
N° 06-2013**

**OBJET : TRAVAUX EN REGIE 2012**

Durant l'année 2012, la commune a effectué les travaux suivants :

- Rénovation du bar de la salle des fêtes : 264,87 €
- Rénovation des bancs : 439,74 €
- Accueil Périscolaire : 165,20 €
- Rénovation extérieure de la Salle des fêtes : 221,91 €
- Rénovation des wc de l'école maternelle : 1 746,40 €
- Réparation wc salle 26 : 40,61 €
- Travaux de voirie : 1 702,54 €
- Aménagement du CityStade : 1 354,15 €
- Remplacement des radiateurs – Salle du judo : 361,31 €

Le montant de ces travaux est de 6 296,73 €

Considérant que ce sont des travaux d'investissement, il convient de les faire transférer à la section d'investissement.

Il convient donc de passer les opérations suivantes (voir tableau ci-joint pour le détail des mandats) :

<b>Recettes de Fonctionnement Compte 722-042</b>		<b>Dépenses d'Investissement Compte 2313-040</b>	
<b>Opération</b>	<b>Montant Total Mandaté à transférer</b>	<b>Imputation</b>	<b>Montant à mandater</b>
Rénovation du bar de la Salle des fêtes	264,87 €	2313-040	264,87 €
Rénovation des bancs	439,74 €		439,74 €
Accueil Périscolaire	165,20 €		165,20 €
Réfection WC école maternelle	1 746,40 €		1 746,40 €
Rénovation extérieure de la Salle des fêtes	221,91 €		221,91 €
Réparation des wc – Salle 26	40,61 €		40,61 €
Travaux de voirie	1702,54 €		1702,54 €
Aménagement du City Stade	1 354,15 €		1 354,15 €
Remplacement des radiateurs du dojo	361,31 €		361,31 €
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>6 2 96,73 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et le charge d'entreprendre les démarches nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
11 février 2013**

Date de convocation

04 février 2013

Date d'affichage

12 février 2013

Nombre de conseillers  
en exercice

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

M. Luc LECLERC

L'an deux mil treize, le onze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

**Etaient présents** : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, LECLERC Luc, MONTEIL Marc, PIAT Francis.

**Absents excusés** : -

Délibération  
N° 07-2013

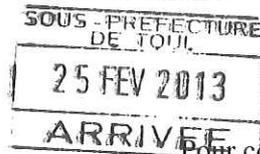
**OBJET : ACQUISITION D'UNE REMORQUE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de Velaine en Haye avait acheté une remorque au corps des Sapeurs Pompiers de Velaine en Haye.

Le corps des Sapeurs Pompiers dissout depuis le 27 mai 1999 propose à la commune de Velaine en Haye d'acquérir à titre gracieux la remorque.

Une nouvelle carte d'immatriculation devra être établie au nom de la commune de Velaine en Haye. Le coût de cette opération s'élève à 71,50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'acquisition de la remorque et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.



Pour copie conforme

Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de TOUL  
Canton de DOMEVRE EN HAYE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
11 février 2013**

Date de convocation

04 février 2013

Date d'affichage

12 février 2013

Nombre de conseillers

en exercice

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Secrétaire de Séance :

M. Luc LECLERC

L'an deux mil treize, le onze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.

**Etaient présents :** M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, LECLERC Luc, MONTEIL Marc, PIAT Francis.

**Absents excusés :** -

**Délibération  
N° 08-2013**

**OBJET : DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2013**

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements précédents.

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de son budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. La secrétaire de mairie est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Les dépenses d'investissement de 2012 s'élèvent à 1 207 839,68 € (Dépenses prévues en 2012 – RAR – Annuité d'emprunt).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 301 959,92 €.

Monsieur le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le budget primitif de 2013 :

Opération	Article	Montant	Libellé
034 « Ateliers Municipaux »	21 571	17 000 €	Matériel Roulant – Voirie « Achat d'un véhicule »
036 « Réfection voirie et trottoirs »	21 578	8 000 €	Autre matériel et outillage de voirie « Achat de radars pédagogiques »
<b>TOTAUX</b>		<b>25 000 €</b>	

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la présente délibération.

Pour copie conforme

Le Maire,  
Ph. MORENVILLIER



A blue circular official stamp of the Mayor of Iquilly is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'Mairie de Iquilly' and 'M. MORENVILLIER'.



A rectangular stamp with a double border, containing the text 'SOUS-PREFECTURE DE IQUILY', the date '25 FEV 2013', and the word 'ARRIVEE'.